**Règlement tournoi Mario Kart 8 Deluxe inter bibliothèque**

1. **Généralités**

Le tournoi interbibliothèques de la Médiathèque Départementale de l’Yonne est un tournoi départemental de jeu vidéo, sur le jeu Mario Kart 8 Deluxe, sur la console Nintendo Switch.

Il se compose de deux phases :

* Les qualifications, dans chaque commune participante, qui désigne un.e gagnant.e par commune.
* La phase finale, qui voit s'affronter les gagnants de chaque commune.

Cette finale aura lieu le samedi 16 mars 2024 dès 14h, en présentiel, à la Médiathèque Départementale, 10 rue du Moulin à Saint-Georges-sur-Baulche.

Le présent règlement est celui de la phase de qualification organisée par les bibliothèques de Sens (Médiathèque Jean-Christophe Rufin et la Bibliothèque des Champs-Plaisants) qui se déroulera le mercredi 13 mars à partir de 14h30. La bibliothèque est ici désignée par « l'organisation » ou « les organisateurs ».

1. **Participation**

La compétition Mario Kart 8 Deluxe est ouverte à tous les joueurs (au jour du tournoi). Tout participant mineur doit présenter une autorisation d'un représentant légal pour participer au présent tournoi. Le formulaire est à demander aux organisateurs.

La bibliothèque choisit le nombre de participants pouvant participer à sa phase de qualification. Ce nombre de participants peut être amené à changer, en fonction de la durée de l'animation, de la place disponible, ou de tout autre raison organisationnelle.

**La participation au tournoi est gratuite.**

1. **Organisation du tournoi**

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement pour l'adapter au nombre de joueurs présents.

Les joueurs doivent être présents et prêts à jouer à l'heure du début du tournoi. Les joueurs retardataires seront considérés comme forfait.

Un participant vainqueur lors d’un tournoi de la session 2024 ne pourra pas participer aux autres tournois de l’année en cours.

**3.1. Phases d'équilibrage et phase de qualification**

Les joueurs sont répartis par groupe aléatoirement. Chaque membre affronte les autres membres de son groupe, en mode Multijoueur Local. Le vainqueur de chaque groupe est déterminé par son classement à l’issue de quatre courses dans son groupe. En cas d’égalité, le classement du dernier circuit détermine le classement des joueurs.

Cette première session sert à niveler les groupes pour la phase de qualification.

A la fin de cette première session d'équilibrage, de nouveaux groupes de joueurs sont définis de la manière suivante :

• 1 joueur classé 1er lors de la première session

• 1 joueur classé 2ème lors de la première session

• 1 joueur classé 3ème lors de la première session

• 1 joueur classé 4ème lors de la première session

La phase de qualification se déroule de la même manière que la première, par groupe de joueurs en multijoueur. Le classement de chaque groupe définit le positionnement des joueurs dans l’arbre de phase finale.

Les gagnants de chaque groupe forment un nouveau groupe au sein duquel ils s'affrontent. Et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'un.e unique gagnant.e soit désigné.e.

Le/la gagnant.e du tournoi sera retenu.e pour participer à la phase finale du tournoi, à la Médiathèque Départementale de l’Yonne.

1. **Les réglages du jeu**

Multijoueur local – 4 Joueurs – Course VS – choix du personnage libre – choix du kart et options libres

– Grand prix 150cc – Équipes : Chacun pour soi – Objets : mode normal – IA : IA normale – Véhicules IA : Tous les véhicules – Circuits : Aléatoire – Nombre de courses : 4 courses

Les joueurs ont 2 minutes pour choisir leur personnage, leur kart et les options. Les joueurs qui dépassent ce délai seront avertis, et les organisateurs pourront les déclarer forfait en cas d'abus.

Conduite assistée : désactivé ; Gyroscope : au choix du participant ; Accélération auto : au choix du participant ;

L’organisation se réserve le droit de modifier le nombre de circuits par tour de qualification afin de fluidifier l’organisation.

1. **Le matériel**

Les manettes sont mises à disposition par les organisateurs. Les joueurs ne peuvent pas utiliser leurs propres manettes.

Les organisateurs ont à leur disposition des Joy-Con et des manettes Nintendo Switch Pro. L’organisateur se réserve le droit d’imposer un type de pad aux participants pour la compétition. Le joueur ne pourra pas effectuer de réclamation dans le cas où il ne peut pas jouer avec son pad de « prédilection ».

1. **Dotation**

La Médiathèque Départementale remettra un lot à chaque participant (dans la limite du stock disponible). Les trois premiers remporteront des lots supplémentaires.

Le/la gagnant.e recevra une invitation à participer à la grande finale départementale, le 16 mars 2024 à la Médiathèque Départementale. De nouveaux lots seront distribués ce jour-là à tous les participants avec des lots supplémentaires pour les 3 premiers.

1. **Discipline et arbitrage**

1. Toute inscription et participation vaut acceptation en totalité de tous les points du présent règlement.

2. Chaque participant doit être fair-play et respectueux de ses adversaires et des organisateurs.

3. En cas de non-respect du présent règlement, de la non-observation des consignes, de manque de fair-play, de violence physique ou verbale ou de casse de matériel, l’organisateur se réserve le droit d’exclure le joueur de la participation.

4. Toute forme de triche sera sanctionnée d'une exclusion par les organisateurs.

5. Aucune substitution de joueur n'est tolérée durant la compétition. Les joueurs jouent sous leur propre identité.

6. Les participants absents lors de leur tour peuvent être déclarés forfaits par les organisateurs. Il est fortement conseillé de rester présent sur le stand lors des tournois.

7. Une pause effectuée lors du match sans raison valable sera sanctionnée allant jusqu'à la disqualification.

8. Les participants doivent être présents dès le début du tournoi sous peine de voir leur place attribuée à quelqu’un d’autre.

9. En cas d’interruption involontaire d’une partie (coupure d’électricité, …), celle-ci est à refaire entièrement.

10. En cas de litiges, les organisateurs ont toute autorité pour trancher, et leurs décisions sont incontestables.

11. L’organisateur peut annuler tout ou une partie de la compétition ou des participations s’il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation des gagnants.

**Droit à l’image**

Les participants autorisent l’organisation, du seul fait de leur participation, à :

• enregistrer leur image lors de leur participation à la compétition de Mario Kart 8 Deluxe

• exploiter l’enregistrement de leur image, synchronisé ou non, par tous modes ou procédés audiovisuels pour diffusion sur tous réseaux ainsi qu’à l’occasion de toutes actions de communication afférentes à cet événement.

Les participants reconnaissent qu’aucune rémunération ne leur sera versée en contrepartie de la présente autorisation.

Lorsque le participant est âgé de moins de 18 ans, son ou ses représentants légaux exerçant l’autorité parentale donnent l’autorisation à l’organisateur pour l’utilisation de son image dans les conditions qui précèdent.

1. **Normes sanitaires**

Du gel hydroalcoolique sera à disposition des participants lors du tournoi.

1. **Application et Interprétation du règlement**

Le règlement s'applique à toute personne qui participe à la compétition. Toute question d'application ou d'interprétation du Règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée par les organisateurs.

**Autorisation de droit à l’image**

Je soussigné(e)

Nom et prénom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Demeurant : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Conformément aux dispositions relatives au droit à l’image, j’autorise la Médiathèque Départementale de l’Yonne et La Médiathèque Jean-Christophe Rufin et la Bibliothèque des Champs-Plaisants dont les sièges sont situés respectivement au 10, rue du Moulin 89000 Saint-Georges sur Baulche et 7 rue René Binet et 7 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny et leurs prestataires techniques à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques lors de l’évènement Tournoi interbibliothèques de la Médiathèque Départementale de l’Yonne qui aura lieu respectivement le mercredi 13 mars à ma médiathèque Jean-Christophe Rufin et à la bibliothèque des Champs-Plaisants, puis la grande finale à la Médiathèque Départementale de l’Yonne.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par les structures sous toute forme et tous supports, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

Le bénéficiaire de l’autorisation s’interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d’utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Je reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l’exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, n’est lié par un contrat exclusif relatif à l’utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour tout litige né de l’interprétation ou de l’exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Fait le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature précédée de la mention *« Lu et approuvé »*

**Autorisation parentale (si mineur) pour participer au tournoi interbibliothèques de la Médiathèque Départementale de l’Yonne**

Je soussigné(e)

Nom et prénom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Demeurant : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

agissant en qualité de père - mère, autorise mon fils - ma fille \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ à participer au tournoi interbibliothèques de la Médiathèque Départementale de l’Yonne qui aura lieu respectivement le mercredi 13 mars Médiathèque Jean-Christophe Rufin et à la Bibliothèque des Champs-Plaisants et le samedi 16 mars 2024 à la Médiathèque Départementale de l’Yonne.

Je certifie avoir l’autorité parentale sur cet enfant.  
 Fait le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature précédée de la mention *« Lu et approuvé »*

**Pour validation du règlement**

Fait le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature précédée de la mention *« Lu et approuvé »*